

Tableau n°42 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°42 concerne l'atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle. De très nombreuses professions ou situations de travail exposent au bruit. En milieu professionnel, sont prises en compte, toutes les situations qui exposent à des niveaux sonores supérieurs à 80 dB(A).

Tableau n°42 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°42 :
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Maladie professionnelle :
les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

Cliquez ici pour accéder à cet outil